



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-479

Objet : Rue des États (dans sa partie comprise entre la Place du Parlement et la Place Saint Sauveur)
Circulation interdite (par panneaux route barrée)

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 28 juillet 2019, présentée par Madame Valérie LECLERCQ – 49 rue Fernand Pineau-Chaillou – 44300 Nantes, afin de permettre un emménagement au n°2 rue des États à Redon

Considérant que pour permettre le bon déroulement de cet emménagement il y a eu lieu, rue des États (entre la Place du Parlement et la Place Saint-Sauveur) d'interdire la circulation (par panneaux route barrée), le samedi 7 septembre 2019, de 13 heures à 19 heures,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement l'intervention citée ci-dessus, il y a lieu, rue des États (entre la Place du Parlement et la Place Saint-Sauveur) d'interdire la circulation (par panneaux route barrée), le samedi 7 septembre 2019, de 13 heures à 19 heures.

ARTICLE 2 : Les Services Techniques de la Ville de Redon fourniront la signalisation sur le lieu. Madame Valérie LECLERCQ devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 26 août 2019
Pour le Maire,
Michelle Chauvin
La Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation et au Stationnement




Le Directeur
des Services Techniques
de l'Aménagement et du Patrimoine
Monsieur Christian Bourgeon